



Contravention Majorée , pv jamais reçu

Par **chapellon**, le **13/07/2015** à **12:59**

Bonjour

J'ai reçu un pv majoré datant de plus d'un an, je n'ai jamais reçu le pv initiale, de plus le jour la je travaillais(attestation de mon patron).Je me suis donc tourné vers l'officier du ministère public. Celui ci me répond qu'il me remet le pv initiale(soit 135 euros) pour stationnement sur place handicapée. On ma déjà prélevé 375 euros sur mon compte pour caution(prévenu après avoir été prélevé,maintenant je dois reversée 135 euros, pour un acte que je n'ai pas commis. existe t il un autre recours? Pourquoi l'argent prélevé n'est-il pas rendu?QUI DOIT ME RESTITUER CETTE SOMME?

Merci d'avance